



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 14 mai 2018 à 19 h
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Monsieur Hadrien Parizeau, Conseiller du district de Saint-Sulpice
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Michèle Giroux, Directrice d'arrondissement
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Madame Lisa Siminaro, Directrice - performance / greffe et services administratifs
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Monsieur Laurent Legault, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Me Sylvie Parent, Chef de division – greffe, performance et informatique et Secrétaire d'arrondissement substitut
Madame Micheline Pilon, Secrétaire-recherchiste
Monsieur Steve Dassylva, Commandant PDQ 10

Ouverture de la séance.

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 02.

10.01

Information par les membres du conseil d'arrondissement.

La mairesse et les conseillers abordent les sujets suivants :

Madame Émilie Thuillier: Retour sur la vigile organisée le 12 mai 2018 pour souligner la disparition du jeune Ariel Jeffrey Kouakou. Indique qu'une nouvelle campagne de communication a été lancée le 9 mai dernier en collaboration avec l'organisme Réseau Enfants-Retour pour retrouver Ariel Jeffrey Kouakou disparu depuis le 12 mars 2018 à Cartierville. Offre ses pensées à la famille.

Souligne que le pavillon d'accueil du Parcours Gouin est lauréat, dans la catégorie *corps publics*, du 12^e Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal organisé par le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) et la ville de Montréal. Souligne le travail du personnel de l'arrondissement.

Invite les citoyens à participer au concours *Les Grands prix de l'Opération patrimoine Montréal*, édition 2018, et à voter pour l'une des neuf places publiques en nomination dont le pavillon du Parcours Gouin. Le vote public déterminera l'emplacement de la journée *Patrimoine en fête* au printemps 2019.

Invite les citoyens à la 2^e édition de la Grainothèque, une innovation de la bibliothèque d'Ahuntsic-Cartierville en collaboration avec les organismes Ville en vert et Semences du patrimoine, afin de découvrir une variété de semences récoltées en bonne partie dans les jardins d'Ahuntsic-Cartierville.

Invite les citoyens à participer à l'édition 2018 de *Fêtons Ahuntsic-Cartierville!* les 1^{er} et 2 juin au parc Ahuntsic. De nombreuses activités pour toute la famille s'y dérouleront dont une soirée cinéma sous les étoiles, une course au trésor et le spectacle Kattam et ses tam-tams.

Annonce l'octroi d'un contrat de services professionnels pour l'élaboration du plan local de déplacement d'Ahuntsic-Cartierville (point 20.05).

Annonce que les surplus de gestion 2017 seront affectés dans les réserves de l'arrondissement (point 30.03).

Monsieur Hadrien Parizeau: Retour sur son choix de demeurer candidat indépendant jusqu'aux prochaines élections.

Journée nationale des patriotes le 21 mai 2018.

Retour sur l'inauguration du terrain synthétique de rugby aménagé au parc Henri-Julien le 12 mai 2018.

Retour sur le programme *Cycliste averti* de Vélo-Québec ayant eu lieu dans trois écoles primaires de l'arrondissement pour apprendre aux élèves à se déplacer à vélo de façon sécuritaire et autonome.

Mentionne que l'événement cycliste *Tour la Nuit* se tiendra le vendredi 1^{er} juin 2018 et empruntera l'avenue Christophe-Colomb dans les districts d'Ahuntsic et de Saint-Sulpice.

Invite les citoyens à la distribution gratuite de fleurs, de compost et de paillis au pavillon du parc Henri-Julien le 26 mai 2018 de 9 h à midi.

Invite les citoyens à participer à l'édition 2018 de *Fêtons Ahuntsic-Cartierville!* les 1^{er} et 2 juin au parc Ahuntsic.

Madame Effie Giannou: Retour sur la collecte des résidus alimentaires qui a commencé le 4 mai 2018 et rappel de l'horaire :

- Lundi – collecte des résidus verts;
- Mardi – collecte des ordures ménagères et du recyclage;
- Mercredi – collecte des encombrants;
- Vendredi – collecte des résidus alimentaires.

Retour sur les travaux au parc Sainte-Odile.

Retour sur sa participation au comité de bon voisinage qui aborde différents enjeux dans le district de Bordeaux-Cartierville dont les travaux de réaménagement du secteur Laurentien-Lachapelle, le compostage, les travaux de dynamitage au bassin de rétention Lavigne et le passage des balais mécaniques.

Indique qu'une nouvelle signalisation pour accéder au pont Lachapelle a été mise en place, et ce, jusqu'à la fin du mois de septembre ou début du mois d'octobre 2018.

Souhaite la bienvenue à Lucie Imbeau et à Frida Osorio Gonsen, respectivement responsable du soutien aux élus et attachée politique, qui se sont jointes à l'équipe récemment.

Invite les citoyens à participer à la visite guidée qui se tiendra le 19 mai 2018 à compter 13 h 30 au parc-nature Bois-de-Saraguay.

Invite les citoyens à participer à l'édition 2018 de la fête du soccer de la Fédération sportive Salaberry (FSS) le 26 mai 2018 au parc Louisbourg à compter de 9 h.

Indique que le grand tournoi de golf des Braves d'Ahuntsic se tiendra le 2 juin 2018.

Madame Nathalie Goulet: Annonce l'octroi d'un contrat pour des travaux de voirie sur les rues Grande Allée, Meilleur, Viel, Jasmin et Métivier ainsi que sur les avenues Louis-Jadon, Léon-Trépanier et du Bois-de-Boulogne (point 20.02). Invite les citoyens à signaler les situations problématiques.

Annonce que dix-sept mesures d'apaisement de la circulation seront implantées dans le district d'Ahuntsic. Indique que seize études de circulation sont prévues qui mèneront éventuellement à l'implantation de mesures d'apaisement de la circulation cette année ou l'an prochain.

Invite les citoyens à la distribution gratuite de fleurs, de compost et de paillis le 26 mai 2018 de 9 h à midi au pavillon des parcs Ahuntsic, de Louisbourg, Sault-au-Récollet et Henri-Julien.

Invite les citoyens à célébrer la 4^e édition de la Fête des Plantes, organisée par Ville en Vert, aux abords du pavillon du parc Ahuntsic le 26 mai 2018 de 9 h à midi et à se procurer des plantes potagères, de fines herbes et de plantes indigènes.

Invite les citoyens à se procurer la programmation printemps-été 2018 du Parcours Gouin et à visiter le site Internet de l'organisme GUEPE.

Jérôme Normand

Retour sur la soirée publique d'information concernant l'état d'avancement du Parcours Gouin qui s'est tenue le 10 mai dernier à la salle communautaire de « Les Jardins Millen ».

Mentionne qu'un concept de rue partagée est actuellement à l'étude et sera présenté ultérieurement aux citoyens. Il s'agit du tronçon sur le boulevard Gouin Est entre l'avenue De Lorimier et la rue De Martigny.

Retour sur le projet de prolongement de l'autoroute 19 et la position de l'arrondissement à ce sujet.

Annonce que la piscine Sophie-Barat sera fermée du 18 juin au 20 septembre 2018 afin d'effectuer des correctifs. Invite les citoyens à visiter le site Internet du Club Aquatique les Piranhas du Nord pour connaître où se dérouleront leurs activités et celui de l'arrondissement pour connaître les horaires des autres piscines.

Indique avoir rencontré des comités de citoyens et de parents et discuté de l'aménagement et de la sécurisation aux abords des écoles. Mentionne à ce sujet qu'un plan de déplacement scolaire sera intégré au plan local de déplacement de l'arrondissement.

Souligne la contribution de monsieur René Tellier, décédé le 18 avril 2018, à la mise en valeur historique et patrimoniale du district du Sault-au-Récollet. Offre ses condoléances à la famille.

10.02

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure.

Aucune demande.

10.03

Correspondance et dépôt de documents.

Aucun document.

10.04

Période de questions du public.

À 19 h 35, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement.

Jean Rémillard

Félicitations pour la priorité donnée à l'étude des procédures de déneigement.

Possibilité d'inclure le monorail dans la réflexion amorcée sur la ligne rose de métro et le prolongement de l'autoroute 19.

Suggestion d'installer des drapeaux le long de la rue De Lorimier pour la fête des Patriotes.

	Revoir le type de camions utilisés pour le tri des matières résiduelles.
Lorraine Allaire	Parc Saint-Paul-de-la-Croix : installation de poubelles et de toilettes portatives, détérioration du terrain, surveillance et verrouillage des accès au parc.
Michel Hénault-Éthier	Travaux d'agrandissement de l'îlot de la place De Galinée et interdiction de stationnement du côté de l'îlot.
Marc Gagné	Nettoyage de la ruelle entre les rues Garnier et Curotte au nord de la rue Sauvé Est. Correction de l'asphalte sur l'avenue Christophe-Colomb en préparation de l'événement cycliste Tour la Nuit.
Janine Renaud	Suivi du dossier Programme particulier d'urbanisme (PPU) Henri-Bourassa Ouest. Différence entre le projet de développement du site Louvain et le PPU Henri-Bourassa Ouest. Suivi sur l'installation d'une clôture au parc des Bateliers. Point 20.08 de l'ordre du jour. Point 40.09 de l'ordre du jour.
Dominica Carbone	Mesures d'apaisement de la circulation sur l'avenue De Lorimier entre les rues De Port-Royal Est et Sauvé Est.
Claude Bertrand	Enjeux de sécurité des cyclistes à l'angle de l'avenue Christophe-Colomb et de la rue Sauvé Est. Sécuriser les endroits dangereux et indiquer la présence de pistes cyclables au moyen de signalisation.
Bernard Cossentino	Certificat d'occupation délivré à un lieu de culte sans assemblée de consultation publique concernant l'immeuble sis au 355, rue Crémazie Ouest. Nombre de personnes permis pour cet immeuble et questions de sécurité. Interdiction de stationnement et circulation en sens inverse sur la rue Verville.
Antoine Malo	Débordement de circulation automobile sur le boulevard Henri-Bourassa Est à l'heure de pointe, congestion sur les rues Prieur Est, Fleury Est et Sauvé Est et absence de bande cyclable pour la sécurité des cyclistes (dépôt d'un document).
Pierre Lachapelle	Suivi - Dénomination du sentier situé entre le Cimetière du Sault-au-Récollet et les terrains du Collège Mont-Saint-Louis. Suivi – Demande de service concernant une glissière de sécurité arrachée (dépôt d'un document).
Michel Cianciulli	Règlement concernant la taille des arbres et le ramassage des feuilles. Mauvaises herbes obstruant la ruelle et entretien de la ruelle (dépôt d'un document).
Gilles Larocque	Reddition de comptes - dépôt des états financiers 2017 sur le site Internet. Affectation des dépenses financées par des surplus en cours d'année. Lien entre le point 30.05 de l'ordre du jour de la séance du 9 avril dernier et le point 30.03 de l'ordre du jour de la présente séance. Suggestion d'implanter un système de feux de circulation à l'angle de la rue Sauvé Est et de l'avenue Christophe-Colomb similaire à celui situé à l'angle du boulevard Crémazie Est et de l'avenue Christophe-Colomb.

- Pierre Brault Budget consacré aux artistes et artisans de l'arrondissement afin de les faire connaître.
- Renzo Mandato et Amanda De Martinis Travaux d'agrandissement de l'îlot de la place De Galinée et interdiction de stationnement du côté de l'îlot.
- Luciano Luca Propreté et sécurité autour de la piscine sise le terrain voisin du sien.
- Jean-Claude Lanthier Félicitations à monsieur Léo Fiore, responsable de l'organisme Tandem, pour le travail effectué sur les graffitis.
- Préoccupation – Sécurité à proximité des oléoducs.
- Occasion manquée pour le développement des logements sociaux – Site de l'ancien terminus de la Société de transport de Laval.
- Port de la muselière pour les chiens dangereux.
- Michel Piché Manque d'espaces de stationnement sur l'avenue Christophe-Colomb en raison de l'aménagement de la piste cyclable en direction de la rue De Port-Royal Est.

Cette période de questions prend fin à 21 h 17.

10.05

CA18 09 0101

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 14 mai 2018.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 14 mai 2018, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA18 09 0102

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 avril 2018.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

DE considérer comme lu et ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville tenue le 9 avril 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA18 09 0103

Accorder un contrat à Eurovia Québec construction inc. pour des travaux de voirie sur l'avenue André-Grasset, les rues Henri-Gauthier, Oscar Roland, André-Jobin, De Saint-Firmin et place De Galinée (PRR-PCPR 2018) - Dépense totale de 2 882 762,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2018-009 - 7 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'autoriser une dépense de 2 882 762,73 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie sur l'avenue André-Grasset, les rues Henri-Gauthier, Oscar Roland, André-Jobin, De Saint-Firmin et place De Galinée dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'accorder à Eurovia Québec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 807 454,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2018-009;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 92,6 % (2 669 941,12 \$) par le Service des infrastructures, de la voirie, et des transports (SIVT) et à 7,4 % (212 821,60 \$) par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) - Unité Nord pour le remplacement des services d'aqueduc en plomb.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1186624002

CA18 09 0104

Accorder un contrat à Meloche, Division de Sintra inc., pour des travaux de voirie sur les rues Grande Allée, Meilleur, Viel, Jasmin et Métivier ainsi que sur les avenues Louis-Jadon, Léon-Trépanier et du Bois-de-Boulogne (PRR-PCPR 2018) - Dépense totale de 3 990 335,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2018-008 - 8 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'autoriser une dépense de 3 990 335,73 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie sur les rues Grande Allée, Meilleur, Viel, Jasmin et Métivier ainsi que sur les avenues Louis-Jadon, Léon-Trépanier et du Bois-de-Boulogne dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'accorder à Meloche, Division Sintra inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 882 259,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2018-008;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 95,4 % (3 807 007,36 \$) par le Services des infrastructures, de la voirie, et des transports (SIVT) et à 4,6 % (183 328,36 \$) par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) - Unité Nord pour le remplacement des services d'aqueduc en plomb.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1186624001

CA18 09 0105

Accorder un contrat à 2862-5622 Québec inc. (Le groupe St-Lambert), pour la construction d'un bâtiment accessoire comprenant un pavillon d'accueil, un local pour refroidisseurs et un garage au parc De Mésy - Dépense totale de 1 930 321,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2018-014 - 6 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'autoriser une dépense de 1 930 321,51 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction d'un bâtiment accessoire comprenant un pavillon d'accueil, un local pour refroidisseurs et un garage au parc De Mésy, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'accorder à 2862-5622 Québec inc. (Le groupe St-Lambert), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 847 345,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2018-014;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 42 % (810 396,47 \$) par la Ville centre et à 58 % (1 119 925,04 \$) par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1185258001

CA18 09 0106

Accorder un contrat de services professionnels à IGF Axiom inc. pour la gestion et la surveillance de travaux d'infrastructures municipales et d'architecture du paysage (parcs) pour une somme maximale de 725 952,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2018-007 - 3 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'autoriser une dépense maximale de 725 952,15 \$, taxes incluses, pour la gestion et la surveillance de travaux d'infrastructures municipales et d'architecture du paysage (parcs);

D'approuver un projet de convention par lequel IGF Axiom inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis, et ce, dans le cadre du programme de PTI parc et du programme de réfection routière dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2018-007 et selon les termes et conditions stipulés audit projet de convention;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 71 % par la Ville centre et à 29 % par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1186074001

CA18 09 0107

Accorder un contrat de services professionnels à la firme AECOM consultants inc. pour l'élaboration d'un plan local de déplacement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une somme maximale de 287 689,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2018-015 - 5 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'autoriser une dépense maximale de 287 689,26 \$, taxes incluses, pour l'élaboration d'un plan local de déplacement d'Ahuntsic-Cartierville;

D'approuver un projet de convention par lequel AECOM consultants inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis, pour une somme maximale de 177 689,26 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2018-015 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1187848004

CA18 09 0108

Approuver la convention à intervenir avec la Société de développement commercial District central pour la réalisation d'une murale artistique sur le bâtiment situé au 9350, avenue de l'Esplanade, sur le mur adjacent à la place Iona-Monahan, et octroyer une contribution financière de 10 000 \$.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'approuver la convention à intervenir avec la Société de développement commercial District central pour la réalisation d'une murale artistique sur le bâtiment situé au 9350, avenue de l'Esplanade, sur le mur adjacent à la place Iona-Monahan;

D'octroyer à cette fin une contribution financière de 10 000 \$;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1181388002

CA18 09 0109

Approuver la convention à intervenir avec le Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.) pour la poursuite de la réalisation du plan d'action 2018 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien-Grenet et octroyer une contribution financière de 96 151 \$.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'approuver la convention à intervenir avec le Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.) pour la poursuite de la réalisation du plan d'action 2018 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien-Grenet;

D'octroyer à cette fin une contribution financière de 96 151 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1183060018

CA18 09 0110

Approuver l'entente à intervenir avec La société canadienne de la Croix-Rouge (division du Québec) établissant les paramètres de collaboration en cas de sinistre pour une durée de trois ans, avec une option de renouvellement de trois ans / Octroyer une contribution financière totalisant 30 876,35 \$ pour les années 2018, 2019 et 2020.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'approuver l'entente à intervenir avec La société canadienne de la Croix-Rouge (division du Québec) établissant les paramètres de collaboration en cas de sinistre pour une durée de trois ans, avec une option de renouvellement de trois ans;

D'octroyer une contribution financière totalisant 30 876,35 \$ pour les années 2018, 2019 et 2020;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1183060019

CA18 09 0111

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 mars 2018.

ATTENDU qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

DE prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 mars 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1183757004

CA18 09 0112

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de voirie visant la réhabilitation d'une rue du réseau routier artériel qui, avant le 1er janvier 2015, était comprise dans le réseau routier local, et ce, dans le cadre de son Programme de réfection routière 2018.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de voirie visant la réhabilitation d'une rue du réseau routier artériel qui, avant le 1^{er} janvier 2015, était comprise dans le réseau routier local, et ce, dans le cadre de son Programme de réfection routière 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1186624003

CA18 09 0113

Affecter un montant de 2 855 900 \$ provenant des surplus de gestion 2017 dans les réserves de l'arrondissement.

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil municipal le 24 avril 2018 d'une politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2017 de la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE les surplus de gestion de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville totalisent 2 855 900 \$ pour l'exercice financier 2017;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'affecter un montant de 2 855 900 \$ provenant des surplus de gestion 2017 dans les réserves de développement de l'arrondissement;

D'autoriser un virement de 185 000 \$ de la réserve déneigement à la réserve développement;

D'autoriser un virement de 285 000 \$ de la réserve pour imprévus à la réserve développement;

DE prévoir l'utilisation de ces réserves conformément aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur;

DE procéder à la ventilation des surplus de 2017, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1181616002

CA18 09 0114

Autoriser une dépense de 219 026,07 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Cojalac inc. pour des travaux d'égout et de conduite d'eau et de voirie sur la rue Meunier, du boulevard Crémazie à la rue Legendre, afin de compléter les travaux de béton non inclus dans les travaux d'égout et de conduite d'eau (réf. 1187231045).

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public 338301 concernant les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Meunier, du boulevard Crémazie à la rue Legendre dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, lequel implique la reconstruction partielle des trottoirs;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement souhaite profiter de l'occasion pour compléter la reconstruction des trottoirs de la rue Meunier non inclus dans les travaux d'égout et conduite d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la dépense additionnelle pour la reconstruction des trottoirs de la rue Meunier à la charge de l'arrondissement est de 219 026,07 \$, taxes incluses;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'autoriser une dépense de 219 026,07 \$, taxes incluses, représentant 5,88 % de la dépense totale (3 725 853,91 \$), pour l'exécution des travaux quant à la reconstruction des tronçons de trottoirs de la rue Meunier, du boulevard Crémazie à la rue Legendre, non inclus dans les travaux d'égout et conduite d'eau;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1187848005

CA18 09 0115

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics joint à la présente résolution;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragr. 8°), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1183060020

CA18 09 0116

Approuver l'installation de marchés de quartier saisonniers et d'un circuit de marché mobile pour l'année 2018 et édicter les ordonnances autorisant l'établissement de ces marchés, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques et l'installation de bannières.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'autoriser l'installation de marchés de quartier saisonniers et d'un circuit de marché mobile 2018 dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et y autoriser l'occupation du domaine public;

D'édicter, en vertu du Règlement des marchés publics (R.R.V.M., chapitre M-2, article 13, paragr. 1° et 4°) l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'établissement de marchés de quartier saisonniers et d'un circuit de marché mobile 2018 sur les sites, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre ou de consommer des fruits, légumes, fleurs, plantes, boissons non alcooliques et produits du terroir sur les sites, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires sur les sites, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance;

DE permettre à l'entreprise d'économie sociale, Marchés Ahuntsic Cartierville, de poursuivre l'opération de ces marchés de quartier saisonniers et de ce circuit de marché mobile 2018 sur les sites, aux dates identifiés dans ladite ordonnance;

DE limiter l'offre de produits offerts à la vente et à la consommation sur les sites aux fruits, légumes, fleurs, plantes, boissons et produits du terroir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1185027007

CA18 09 0117

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 12055, rue Dépatie (École Sainte-Odile) (lot 1433174 du cadastre du Québec), de fournir neuf unités de stationnement exigibles dans le cadre du projet d'agrandissement du bâtiment en contribuant au fonds de compensation.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'édicter, en vertu du règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), l'ordonnance jointe à la présente résolution exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 12 055, rue Dépatie (École Sainte-Odile), érigé sur le lot numéro 1433174 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir neuf unités de stationnement exigibles dans le cadre du projet d'agrandissement du bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1181066003

CA18 09 0118

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution, modifiant la résolution CA10 090106, visant à autoriser l'agrandissement d'un centre d'hébergement situé au 11087, rue Drouart - Lot 3880816 du cadastre du Québec - Immeuble significatif - Zone 1166 (réf. 1091333027).

ATTENDU QUE l'agrandissement de l'immeuble sis au 11087, rue Drouart, et son occupation à des fins de centre d'hébergement et de soins de longue durée ont été autorisés par la résolution CA10 090106;

ATTENDU QUE les requérants souhaitent agrandir à nouveau le bâtiment;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 7 et 7.1 (implantation et volumétrie à la grille de zonage), 12.1 et 12.3 (hauteur maximale en étages), 21.1 (dépassement des constructions hors toit), 132.2 et 314 (usages autorisés dans une zone de catégorie E.5(1), 389 (nombre minimal d'arbres requis) et 566 (nombre minimal d'unités de stationnement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

de modifier la résolution CA10 090106 et d'accorder, pour l'immeuble situé au 11087, rue Drouart et érigé sur le lot 3880816 du cadastre du Québec, l'autorisation d'agrandir le bâtiment existant à des fins de centre d'hébergement, aux conditions suivantes :

- l'implantation, la volumétrie et les couleurs des matériaux extérieurs de l'agrandissement et l'aménagement paysager autour de la construction doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe A;
- tous les efforts nécessaires devront être déployés pour protéger les arbres situés à proximité de l'agrandissement pendant les travaux;
- à la fin des travaux, le terrain entourant le bâtiment agrandi devra être remis dans le même état qu'avant le début des travaux.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débiter dans les 120 mois suivant son entrée en vigueur et les travaux de remise en état du terrain doivent être terminés au plus tard 12 mois suivant le parachèvement des travaux d'agrandissement. Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans numérotés 6, 11, 12 et 13 préparés par Ruccolo+Faubert architectes inc., datés du 16 mars 2018 et estampillés par la direction du développement du territoire le 21 mars 2018

Plans d'aménagement paysager numérotés 03 et 04 préparés par Natureden création, architecte paysagiste, datés du 13 mars 2018 et estampillés par la direction du développement du territoire le 21 mars 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1184039001

CA18 09 0119

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser la transformation et l'agrandissement du bâtiment situé au 9675, avenue Papineau - Lot 2698587 du cadastre du Québec - Zone 1483.

ATTENDU QUE la dérogation 592 (dégagement minimal du stationnement) n'est pas présente dans le projet et ne doit plus apparaître dans la liste des dérogations;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 22 (construction hors toit), 132.2 (usages prescrits), 571 (stationnement en cour avant), 579 et 579.1 (voie d'accès au stationnement intérieur) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Achues-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 2698587 du cadastre du Québec et portant le numéro 9675, avenue Papineau, l'autorisation de transformer et d'agrandir le bâtiment existant vers l'arrière, aux conditions suivantes :

1. l'usage habitation est autorisé;
2. l'ajout d'une construction hors toit est autorisé;
3. l'implantation, la hauteur, les élévations et les matériaux de l'agrandissement doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe A;
4. l'aménagement paysager doit être substantiellement conforme aux plans de l'annexe A;
5. l'aménagement de l'aire de stationnement située dans la cour latérale doit être substantiellement conforme aux plans de l'annexe A;
6. la demande de permis de transformation doit être accompagnée d'un plan détaillé d'aménagement paysager des espaces extérieurs et de l'aire de stationnement;
7. les éléments végétaux doivent être bien entretenus et remplacés au besoin, afin de maintenir un caractère végétal sain;
8. la lettre des engagements relatifs à la Stratégie d'inclusion de logements sociaux et abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal doit être déposée avant l'adoption de la présente résolution.

Les travaux d'agrandissement autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 120 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Les travaux d'aménagement paysager et de l'aire de stationnement doivent être terminés au plus tard 12 mois suivant le parachèvement des travaux d'agrandissement.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Cahier de présentation préparé par UN architecture inc. daté du 21 mars 2018

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1180449003

CA18 09 0120

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à permettre l'occupation d'une partie du rez-de-chaussée et du sous-sol de l'immeuble portant le numéro 9500, rue Meilleur, à des fins de débit de boissons alcooliques, restaurant et salle de réunion - Lot 1488865 du cadastre du Québec - Zone 1289.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 132.1 et 190 (usages autorisés dans une zone de catégorie C.1(2)), 192 (superficie de plancher maximale pour un usage spécifique de catégorie C.1(2)) et 353 (conditions d'ouverture d'un café-terrasse) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'immeuble situé au 9500, rue Meilleur et érigé sur le lot 1488865 du cadastre du Québec, l'autorisation d'occuper une partie du rez-de-chaussée et du sous-sol du bâtiment à des fins de débit de boissons alcooliques, restaurant et salle de réunion, aux conditions suivantes :

- l'aménagement intérieur doit être substantiellement conforme au plan de l'annexe A;
- l'établissement et les cafés-terrasses extérieurs doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans numérotés D001 et D100, préparés par Atelier Zébulon Perron, datés du 14 février 2018 et du 25 avril 2018 et estampillés par la direction du développement du territoire le 25 avril 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1184039004

CA18 09 0121

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à permettre l'ajout de deux logements au sous-sol de l'immeuble portant le numéro 12240, rue Grenet - Lot 1435451 du cadastre du Québec - Zone 1063.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 132.1 et 152 (usages autorisés dans une zone de catégorie H.6) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'immeuble situé au 12240, rue Grenet et érigé sur le lot 1435451 du cadastre du Québec, l'autorisation d'ajouter deux logements au sous-sol du bâtiment, aux conditions suivantes :

- la réalisation des logements doit être substantiellement conforme au plan de l'annexe A;
- les rangements pour vélos devront être maintenus en place en tout temps;
- les espaces de rangement devront être exemptés d'encombrement en tout temps.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 36 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan numéroté A-2, préparé par Martin-Félix Miken, architecte, daté du 9 avril 2018 et estampillé par la direction du développement du territoire le 10 avril 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1184039003

CA18 09 0122

Adopter un second projet de règlement, modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), visant à créer une nouvelle zone de catégorie d'usage E.1(1) (parc) à même l'emprise excédentaire du bout de rue riverain de la rue Notre-Dame-des-Anges - Zone 1091 (01-274-46).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'adopter un second projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de créer une nouvelle zone de catégorie d'usage E.1(1) à même l'emprise excédentaire du bout de rue riverain de la rue Notre-Dame-des-Anges (01-274-46).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1164039022

CA18 09 0123

Adopter un second projet de règlement, modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), visant à éliminer le taux d'implantation minimal applicable dans les zones 1138, 1141, 1152, 1173, 1183, 1232, 1243, 1255, 1257, 1263, 1281, 1288, 1294, 1332, 1340, 1344, 1379, 1469, 1477, 1496, 1510 et 1515 (01-274-47).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'adopter un second projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin d'éliminer le taux d'implantation minimal applicable dans les zones 1138, 1141, 1152, 1173, 1183, 1232, 1243, 1255, 1257, 1263, 1281, 1288, 1294, 1332, 1340, 1344, 1379, 1469, 1477, 1496, 1510 et 1515 (01-274-47).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1184039002

CA18 09 0124

Donner un avis de motion, en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, c. S-4.1.1), en vue de l'adoption d'un règlement autorisant l'occupation et la transformation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, du bâtiment situé au 1394, rue sauvé Est sur le lot 2495662 du cadastre du Québec - Zone 1404.

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, c. S-4.1.1), un règlement autorisant l'occupation et la transformation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, du bâtiment situé au 1394, rue sauvé Est sur le lot 2495662 du cadastre du Québec Zone 1404.

40.10A 1180449005

CA18 09 0125

Prendre acte du dépôt du projet de règlement autorisant l'occupation et la transformation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, du bâtiment situé au 1394, rue sauvé Est sur le lot 2495662 du cadastre du Québec - Zone 1404.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

DE prendre acte du dépôt du projet de règlement autorisant l'occupation et la transformation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, du bâtiment situé au 1394, rue sauvé Est sur le lot 2495662 du cadastre du Québec - Zone 1404.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10B 1180449005

CA18 09 0126

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 mars 2018.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

DE prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 mars 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1184863005

Affaires nouvelles

Aucun dossier.

70.02

Levée de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 14 mai 2018 est levée à 21 h 28.

70.03

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement